



dynamesch engagéiert fir tech

**Gemeng  
Conter**

David E.



Inspection du travail  
et des mines  
Monsieur le Directeur  
Marco Boly  
B.P. 27  
L- 2010 Luxembourg

Contern, le 14 août 2025

Dossier suivi par : Claude Reckinger / Service technique  
Votre réf. : ESA/PAM/2025-13538/139-1  
Consultation publique « Dupont De Nemours »

Objet : **Projet de règlement grand-ducal délimitant les zones relatives à la maîtrise de l'urbanisation pour l'établissement de la société Dupont De Nemours Luxembourg s.à r.l. en application de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

**Consultation du public et avis de synthèse**

Monsieur le Directeur,

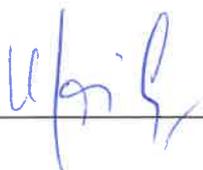
Suite à votre courrier recommandé du 13 mai 2025 par la référence < ESA/PAM/2025-13538/139-1 > dans lequel vous demandez de vous faire parvenir copie des documents transmis à Monsieur le Ministre du Travail, je vous envoie en annexe, une copie de la lettre que nous adressons ce jour à Monsieur le Ministre concernant l'avis favorable du collège des bourgmestre et échevins relatif au projet de règlement grand-ducal délimitant les zones de sécurité pour l'établissement Dupont De Nemours Luxembourg s.à r.l. ainsi que les annexes y énumérées.

Je suis à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Marion Zovilé-Braquet**  
Bourgmestre



Secrétaire communal ff

  
\_\_\_\_\_

  
\_\_\_\_\_



dynamesch engagéiert fir Iech

**Gemeng  
Conter**

INSPECTION DU TRAVAIL  
ET DES MINES

Entrée: 19 AOÛT 2025

Référence: 2025-13538-23

INSPECTION DU TRAVAIL  
ET DES MINES  
Service Etablissements Soumis à Autorisation

ENTRÉE 20 AOÛT 2025

Référence:

Monsieur Georges Mischo  
Ministre du Travail  
B.P. 2025  
L- 1020 Luxembourg

Contern, le 14 août 2025

**Objet :**

Dossier suivi par : Claude Reckinger / Service technique  
Votre réf. : ESA/PAM/2025-13538/139-1  
Consultation publique « Dupont De Nemours »

**Objet :**

**Projet de règlement grand-ducal délimitant les zones relatives à la maîtrise de l'urbanisation pour l'établissement de la société Dupont De Nemours Luxembourg s.à r.l. en application de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

**Consultation du public et avis de synthèse**

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 21, paragraphe 2, de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, j'ai l'honneur de vous informer que la consultation publique relative au projet de règlement grand-ducal délimitant les zones liées à la maîtrise de l'urbanisation pour l'établissement de la société Dupont de Nemours Luxembourg s.à r.l. s'est déroulée dans les formes et délais légaux :

- dépôt du dossier à la maison communale du 27 mai au 26 juin 2025 ;
- publication par affiches dans la commune du 27 mai au 26 juin 2025 ;
- publication dans quatre quotidiens nationaux le 27 mai 2025 ;

Aucune observation n'a été formulée à l'encontre dudit projet endéans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet dans les quatre quotidiens. À l'issue de cette procédure, le collège des bourgmestre et échevins, en séance du 14 août 2025 a émis un avis favorable sur le projet précité. Vous trouverez ci-joints :

- Le certificat de publication du 14 août 2025 ;
- Avis du collège des bourgmestre et échevins ;

Ces documents constituent l'avis de synthèse et les pièces annexes exigés par l'article 21 précité. Aucune observation écrite du public n'ayant été présentée, aucun commentaire additionnel n'est à joindre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

**Marion Zovilé-Braquet**  
Bourgmestre



Secrétaire communal ff



dynamesch engagéiert fir tech

**Gemeng  
Conter**



## **AVIS DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA COMMUNE DE CONTERN**

*Vu le projet suivant*

**Projet de règlement grand-ducal délimitant les zones relatives à la maîtrise de l'urbanisation pour l'établissement de la société DUPONT DE NEMOURS Luxembourg s.à r.l. en application de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

*Vu la loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses ;*

*Vu la publication dans les quatre quotidiens luxembourgeois -Luxemburger Wort, Tageblatt, Journal, Zeitung vum Letzëbuerger Vollek- en date du 27 mai 2025 ;*

*Vu l'enquête du projet du 14 août 2025 d'où il résulte que la publication n'a rencontré ni opposition verbale ni écrite ;*

*D'avis favorablement le projet de règlement grand-ducal délimitant les zones relatives à la maîtrise de l'urbanisation pour l'établissement de la société Dupont De Nemours Luxembourg s.à r.l. en application de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.*

*Contern, le 14 août 2025*

*Le collège échevinal,*



**Marion Zovilé-Braquet**  
Bourgmestre

**Stéphanie Ansay**  
Échevin

**Yves Loose**  
Échevin